

TRANSPORT AÉRIEN

Le Congo enregistre une baisse de trafic de 98 %

Du fait de la crise sanitaire due à la Covid-19 et la fermeture des frontières aériennes qui s'en est suivie, le Congo a enregistré une baisse de 98% de son trafic aérien.

Face à cette situation, le directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile, Florent Serge Ndzota, a sollicité hier au cours d'une séance de travail avec la ministre des Transports, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, une subvention de l'Etat en faveur de ce secteur en difficulté.



La salle d'enregistrement de l'aéroport Maya-Maya/Adiac

ROUTE NATIONALE N° 1

Les vendeurs retrouvent le sourire



Le commerce reprend sur la route nationale 1

Les populations des localités situées le long de la route nationale n°1 retrouvent le sourire avec la reprise du trafic interdépartemental suspendu pendant près de deux mois à cause de la pandémie de Covid-19.

« Le déconfinement est un soulagement pour nous qui avons passé près de deux mois avec des aliments qui ont fini par pourrir à la maison pendant le confinement. Des pertes énormes que nous allons tenter de rattraper avec la reprise des transports », s'est réjouie Aline Bouesso, une vendeuse de produits agricoles à la gare routière de Mindouli, dans le Pool.

Page 4

FOOTBALL

Face à la Covid-19, les lois de jeu doivent évoluer

Le manager général de l'As Otoho invite les techniciens congolais à intégrer les mesures barrières contre le coronavirus dans les lois de jeu du football. Jean Elie Ngoya pense que la Covid-19 va sensiblement modifier aussi bien les habitudes des sportifs au quotidien que l'organisation des séances d'entraînement. « Nous devons vivre avec cette maladie en

attendant que les scientifiques trouvent un vaccin ou un remède. Il faut bien entendu changer d'une part l'organisation de nos séances d'entraînement sans modifier les charges bien évidemment mais en travaillant par exemple par petit groupe avec des exercices bien élaborés », a-t-il expliqué.

Page 16

VIE DES PARTIS

La CIDES installe son bureau exécutif du Niari

Le Congrès d'initiatives démocratiques et social (Cides) a mis en place, le 28 juin à Dolisie, son bureau exécutif du département du Niari.

Page 15

COVID-19

Les centres de prise en charge reçoivent de nouveaux équipements



Une vue des lits Adiac

La direction de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé (Cameps) vient de doter les centres de prise en charge des malades atteints de Covid-19 en nouveaux équipements médicaux.

« Cette commande de plus d'un milliard de francs Cfa est composée de trente respirateurs et accessoires, cent trente lits avec matelas ainsi que des filtres. Le centre hospitalier et universitaire de Brazzaville a reçu quinze respirateurs, l'hôpital Adolphe-Sicé de Pointe-Noire bénéficiera de cinq respira-

teurs, trois pour l'hôpital de Loandjili et trois autres pour la clinique municipale Albert-Leyono. Pour leur part, les centres de Nkayi et Dolisie recevront chacun un respirateur », a précisé Max Maxime Makoumba-Nzambi.

Page 5

ÉDITORIAL

Verts

Page 2

ÉDITORIAL

Verts

Que les « Verts », c'est-à-dire les défenseurs de l'écologie, s'imposent en France, à la faveur des élections locales, comme des acteurs incontournables de la vie politique n'a rien de surprenant. Pour au moins deux raisons : d'abord parce que la protection de la nature, la lutte contre le dérèglement climatique et la montée des océans qui en résulte s'imposent désormais comme des priorités pour les citoyens de gauche, du centre, de droite, bref pour la communauté nationale dans son ensemble toutes tendances politiques confondues ; ensuite parce que l'Etat lui-même se préoccupe au plus haut niveau de traduire en actes concrets ces attentes de la société civile comme en témoigne la réunion de la Convention citoyenne pour le climat hier au Palais de l'Élysée à l'invitation du président Emmanuel Macron.

Au-delà du tournant qui s'esquisse en France, ce que l'on doit comprendre, chez nous comme ailleurs, est le fait que le basculement politique généré par le danger extrême que portent en elles les atteintes portées à l'environnement humain s'étendra très vite à l'ensemble de la planète. Certes, avec une force qui dépendra directement de l'engagement plus ou moins démocratique de chaque pays et donc de la possibilité pour les peuples d'exprimer librement leurs craintes comme leurs attentes, mais avec des conséquences globales qui changeront à plus ou moins brève échéance le comportement des Etats et de leurs gouvernants sur les cinq continents.

Dès lors que l'écologie deviendra un enjeu politique majeur comme nous en venons d'en avoir la démonstration en France et comme nous en aurons sans doute une nouvelle preuve aux Etats-Unis lors de l'élection présidentielle qui se déroulera au mois de novembre, la protection de la nature qui relevait du rêve deviendra une priorité absolue. Avec toutes les conséquences positives que cela aura, en particulier pour les pays comme le nôtre qui s'efforcent depuis des années de convaincre la communauté mondiale d'agir à leurs côtés pour protéger le second poumon de la planète que constitue le Bassin du Congo.

A nous donc de faire valoir de façon encore plus claire, encore plus forte, notre engagement en faveur de l'écologie. Il est clair que les peuples les plus riches de la planète vont maintenant se mobiliser dans ce sens.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Le Sénat adopte des projets de loi liés au transport aérien

Réunis en plénière le 26 juin à Brazzaville, les membres de la haute chambre du parlement ont adopté quatre projets de loi relatifs au transport aérien.

Il s'agit de la loi autorisant la ratification des accords entre les gouvernements du Congo, de la Belgique, du Gabon, de la Chine et du Niger signés respectivement les 9 et 12 juin, 16 mars, et 28 mai 2018 à Brazzaville, Beijing, Bruxelles et Lomé au Togo. Au travers de ces accords, les exploitants ou entreprises désignés de chaque partie contractante peuvent s'assurer sur le territoire de l'autre, les droits, et les obligations telles, survoler sans y atterrir le territoire de l'autre partie en suivant les routes aériennes clairement spécifiées, établies et prescrites par les autorités aéronautiques.

Ils ont également pour objet d'établir et d'opérer des services aériens internationaux. Le droit d'effectuer des escales à des fins commerciales et l'obligation de se communiquer les projets de programmes en vue de leur approbation par les autorités aéronautiques respectives. Ces accords notent également qu'en cas de litiges nés de l'interprétation ou de l'application de l'accord, les gouvernements des deux parties contractantes doivent d'abord chercher à les résoudre par voie de négociation directe. Outre ces trois projets, la chambre haute a également adopté le traité révisé instituant la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), résultat de l'élaboration d'une nouvelle dynamique qui vise à rendre la CEEAC plus forte en la dotant

d'un exécutif à l'architecture rénovée.

Cette réforme institutionnelle dont la signature est intervenue le 18 décembre 2019 à Libreville, vise à uniformiser le processus d'intégration au niveau de cette institution en matière de politique économique, sociale et socioculturelle.

Il vise également à rendre transparentes les conditions d'une véritable rationalisation des communautés économiques régionales. Ce traité révisé présente une nouvelle ossature de l'Institution et offre ainsi certaines innovations notamment le passage de son secrétariat général en commission, l'insertion complète et définitive du mécanisme du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale.

Jean Jacques Koubemba

PCT

Le comité des membres d'honneur doté d'un nouveau bureau exécutif

Dirigé par Edgar Diafouka Bambela, le bureau exécutif du comité des membres d'honneur du Parti congolais du travail (PCT) a été élu le 27 juin à Brazzaville, en présence du secrétaire général du PCT, Pierre Moussa.

La mise en place de ce bureau s'inscrit dans le cadre de la restructuration des organes du parti, lancée récemment. Cette instance est composée de cinq membres dont une femme et dirigée par Edgar Diafouka Bambela en qualité de président. Ce dernier est secondé par Henri Gankama qui occupe le poste de vice-président et de Goivande Angoya Gouam Devan, en charge du secrétariat. Eyenguet Pierrot,

quant à lui, a été élu rapporteur et Yandza née Ngala Jeanne trésorière. Quoique nouvellement élu, le nouveau président du comité d'honneur du PCT entend donner une nouvelle impulsion à cet organe afin de contribuer au rayonnement du parti. « J'invite les membres du comité d'honneur à œuvrer avec abnégation, détermination et responsabilité afin de faire aboutir les objectifs de notre grand et glorieux parti », a déclaré Edgar Diafouka Bambela

Clôturant les travaux, le secrétaire général du PCT a invité les membres du comité d'honneur à travailler pour la cohésion du parti afin de le rendre plus fort que jamais, capable de relever des dé-

fis futurs.

« Cette assemblée générale électorale est un moment déterminant pour la vie de notre organisation, lequel moment doit être abordé avec sérénité et responsabilité. Pour ce faire, je vous invite à la cohésion », a indiqué Pierre Moussa.

Notons que le nouveau comité des membres d'honneur du PCT est composé de quarante-quatre membres, contre trente-cinq auparavant. Il a pour mission d'analyser les dossiers visant la bonne marche du parti. A ce titre, il émet des avis et formule les suggestions au secrétariat permanent, au bureau politique et au comité central du PCT.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rédaction : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lasselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Deloume, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville :

Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VIE DES PARTIS

Le PCT Moungali restructure ses organes de base

Arlette Soudan-Nonault et Félicien Mabika ont été élus respectivement présidents des sections 48 A et 48 B du Parti congolais du travail (PCT) de Moungali dans le quatrième arrondissement de Brazzaville, au cours d'une assemblée générale tenue le 26 juin.

L'assemblée générale placée sous les auspices du président du PCT Moungali, Serge Ikiemi, s'inscrit dans le cadre des orientations données par le président du comité central du PCT, Denis Sassou N'Guesso, lors du récent congrès ordinaire de ce parti, le cinquième du genre. Il avait demandé aux militants de militer à la base, parce que les élections se gagnent dans l'urne et l'urne se trouve à la base, a indiqué Serge Ikiemi.

A l'issue de cette assemblée générale, Arlette Soudan-Nonault a été élue présidente chargée de l'orientation, de la coordination et du contrôle de la section 48 A. Elle aura comme membres du bureau : Guillaume Bompétou, Vinza Mouélé, Jean Farius, Mayala née Victorine Nganvouni, Raymond David Divi, et Emmanuel Ngokaba.

Quant à la section 48 B, c'est Félicien Mabika qui est dorénavant le président chargé de l'orientation, de la coordination et du

contrôle, avec comme secrétaires : Pierrette Mpika, Gangoye Gamba Philippe, Ernestine Tina Kaba, Florimonde Assala, et Destin Tati Boboti.

La présidente de la section 48 A Moungali, Arlette Soudan-Nonault, après avoir remercié les responsables du parti, ainsi que les militants qui l'ont soutenue à briguer cette fonction, est revenue sur la bataille électorale de 2021 pour laquelle elle a invité les militants de sa section, ensemble avec le président du PCT Moungali, Serge Ikiemi, de se mettre en ordre de bataille. « *Nous avons une bataille à l'horizon... les élections en 2021. Le congrès a désigné son champion, le président du comité central, le camarade Denis Sassou N'Guesso. Ce n'est pas tout de le désigner, mais il faut le faire élire, car nous sommes en démocratie. La démocratie c'est un homme une voix. La politique c'est un combat, les choses s'arrachent. Il faut que nous descendions dans l'arène...* »,



Les membres élus des sections 48 A et B du PCT Moungali (crédit photo/DR)

a-t-elle souligné. Tout comme Arlette Soudan-Nonault, le président élu de la section 48 B, Félicien Mabika, a pris l'engagement de se battre pour faire élire Denis Sassou N'Guesso dès le premier tour. Mais cela doit se faire dans la discipline et dans le travail. Il a remercié la direction politique de la confiance dont il a bénéficié, et a promis ne pas la décevoir.

Adressant toutes ses félicitations

aux heureux élus, Serge Ikiemi leur a demandé d'être des rassembleurs. « *S'il y avait des contentieux avec les autres, allez demander pardon et chercher à les ramener dans les rangs du parti. Nous vous appelons à l'unité. On ne peut pas gagner sans l'unité, il faut qu'il y ait l'unité en béton. Comme dit le camarade Pierre Moussa, le PCT doit retrouver l'unité en béton, dans la discipline, dans le travail. Ainsi, nous allons*

gagner et faire gagner notre champion à la présidentielle de 2021. Félicitation encore aux heureux élus, bon travail, bon vent, rendez-vous aux résultats », a-t-il déclaré.

Les participants à l'assemblée ont pris deux motions, dont une de soutien au président du CC, Denis Sassou N'Guesso, et une autre de félicitation au secrétaire général du PCT, Pierre Moussa.

Bruno Okokana

La CIDES installe son bureau exécutif départemental du Niari

Le Congrès d'initiatives démocratiques et social (Cides) a mis en place, le 28 juin à Dolisie, son bureau exécutif du département du Niari.

Composé de dix-huit membres, ce bureau est né des cendres de l'Union panafricain



Une vue des membres du CIDES à la mise en place du bureau exécutif départemental/DR

bureau dont le mandat est provisoire, en attendant la tenue prochaine de la convention, a pour mission de structurer ce parti dans les quatorze districts que compte le Niari. « *Notre confédération se voit comme la locomotive de la vie du parti pour sa visibilité sur le plan national, car toutes les actions y afférentes partiront du Niari, en vue d'atteindre tous les objectifs que s'est assignée notre formation politique* », a indiqué le président départemental du bureau exécutif, Jean Claude Moussavou.

Selon lui, malgré les vicissitudes diverses, particulièrement celles liées à la pandémie du coronavirus ayant limité toutes les activités humaines de la société, le CIDES poursuit inlassablement et inexorablement la série de mise en place des structures locales. Le comité exécutif confédéral est l'organe dirigeant du parti au plan départemental, pendant les intersessions.

Le Congrès d'initiatives démocratiques et sociales se veut rassembleur pour construire un Congo uni. Il a pour devise « *Rassembler pour construire* ». Ayant pour doctrine la sociale démocratie, il ne se réclame ni de l'opposition, ni de la mouvance présidentielle moins encore du centre. Pour ses dirigeants, la mise en place du conseil départemental du Niari s'inscrit dans les missions de mise en œuvre des recommandations des instances provisoires issues de l'assemblée générale constitutive tenue le 30 novembre 2019. « *Nonobstant l'âge de notre parti, notre Fédération s'engage à être au même diapason que les autres forces politiques afin de mobiliser massivement tous nos militants grâce à l'expérience et la volonté de ces dirigeants à tous les niveaux* », a conclu Jean Claude Moussavou.

Max Ferhnel Poudi,
correspondant dans le Niari

ENTREPRENARIAT

Une loi spéciale en vue pour les start-ups congolaises

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, a annoncé, le 27 juillet à Brazzaville, l'élaboration d'un avant-projet de loi portant statut des start-ups au Congo, afin d'aménager un régime juridique spécial pour les entreprises qui obtiendront le label de « start-up ». L'annonce a été faite à l'occasion de la célébration de la 3ème édition de la Journée internationale des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

Placée sous le thème « *L'impact de la Covid-19 sur les Tpe/MPME congolaises : Quelle stratégie pour la relance économique ?* », cette rencontre avait pour but d'examiner les effets néfastes de la crise sanitaire dû à la pandémie du coronavirus sur les petites et moyennes entreprises congolaises.

En effet, le ministre a fait savoir qu'une fois adoptée, cette loi permettra aux start-ups de bénéficier d'un statut particulier qui leur octroierait un certain nombre d'avantages comme l'accès à un appui financier, aux exonérations fiscales, la facilitation et la simplification de certaines opérations de douanes... « *Une série de journées de réflexion sur l'écosystème des start-ups seront organisées*

dans les prochaines semaines, journées au cours desquelles vous (MPME) serez conviés à prendre part afin de contribuer à murir ensemble ce texte de loi », a-t-il indiqué.

Selon lui, les MPME sont devenues un secteur de consolidation et de pérennisation de la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques. Le développement continu des technologies de l'information et de la communication vers des services et des applications plus sophistiqués a pour moteur le dynamisme de l'écosystème du numérique des start-ups. Il a, à cet effet, rappelé la vision du chef de l'Etat qui est « *d'arrimer le Congo au développement de*

l'économie numérique ».

Ayant pris part à ladite rencontre, le président de la chambre de commerce, Paul Obambi, a pour sa part, souligné l'importance de la journée internationale des PME qui d'après lui est une réelle occasion de connaître l'impact de ces entreprises dans la sphère économique.

« *Les micro, petites et moyennes entreprises participent à la production, et sont partout autour de nous. Elles emploient plus de 70% de personnes dans le monde, aident les familles à se nourrir convenablement et à assurer l'éducation de leurs enfants, développent des solutions innovantes pour lutter contre les défis mondiaux tels que la santé ou les changements climatiques, joueront un rôle pressenti crucial dans l'éradication de la pauvreté à l'horizon 2030* », a-t-il déclaré.

Il a, par ailleurs, invité les acteurs du secteur public et privé à aider les MPME à créer des emplois décents, innover et promouvoir la croissance tout en créant un environnement des affaires propices au développement de leurs activités dans le marché domestique et à l'international. A noter que ce moment d'échanges avec les représentants de différentes start-ups de la place a été organisé par la plate-forme « *Kosala* ». Cette dernière réunit un certain nombre de conditions pour faciliter l'émergence des Petites et moyennes entreprises ainsi que les start-ups.

Gloria Imelda Lossele



Une vue des participants/Adiac

DÉCONFINEMENT

Les vendeurs de produits agricoles sur la route nationale I soulagés

L'activité commerciale a repris le long de la route nationale n°1 à la faveur du deuxième palier du déconfinement consécutif à la pandémie du coronavirus (Covid-19). Les populations des localités riveraines de la voie sont contents d'écouler leurs produits grâce à la reprise du trafic interdépartemental.

Après le confinement, le beau temps pour les vendeurs sur la route nationale n°1. A l'arrivée d'un moyen de transport, à certains points de vente, ils accourent pour convaincre les passagers à se procurer tel ou tel produit alimentaire. Cela dit, l'activité commerciale a repris sur l'axe Brazzaville-Pointe-Noire à la grande satisfaction des populations riveraines commerçantes et les passagers qui se ravitaillent en aliments à un prix relativement bas. « La deuxième phase de déconfinement est un soulagement pour nous qui avons passé près de deux mois avec des aliments qui ont fini par pourrir à la maison pendant le confinement. Des pertes énormes que nous allons tenter de combler avec la reprise des transports », a expliqué Aline Bouesso, une vendeuse d'oranges, d'ignames, de pastèques... à Mindouli dans le département du Pool. A Bouansa, dans le département de la Bouenza, la réalité est la même. Ici, beaucoup d'élèves qui s'y étaient confinés se sont lancés dans le commerce en guise de chantier vacances. « Je suis élève en 4^e à Brazzaville. Avec mes parents installés ici, je profite de vendre les oranges

pour préparer la rentrée scolaire prochaine », a fait savoir Mpika-Mouele, une adolescente, commerçante de circonstance qui, n'étant pas concernée par la reprise de cours réservée à ceux qui sont en classe d'examen, profite de l'occasion pour se faire les poches.

Il le fallait...

Le long de la route nationale, ce sont beaucoup plus les vendeurs qui n'ont pas la possibilité d'acheminer leurs produits dans les grandes villes : Brazzaville et Pointe-Noire qui y exercent. Ils n'écoulaient leurs marchandises qu'au rythme des transports interdépartementaux et ce, à des points de vente précis selon les villages. L'on peut donc comprendre à quel point, aujourd'hui, le déconfinement est pour eux un soulagement. C'est d'ailleurs pour sauver les secteurs formels et informels lourdement précarisés par la pandémie de Covid-19 que le gouvernement a pris des mesures d'allègement à travers la deuxième phase de déconfinement, comme le précisait le Premier ministre, Clément Mouamba, le 20 juin à Brazzaville.

Selon Aline Bouesso, une vendeuse à Mindouli, même pendant la pé-



riode de confinement, certains commerçants étaient toujours là. Mais, le flux des transports qui ne concernait que les déplacements essentiels autorisés par le gouvernement ne permettait pas d'écouler les produits. Le déconfinement était plus attendu.

riode de confinement, certains commerçants étaient toujours là. Mais, le flux des transports qui ne concernait que les déplacements essentiels autorisés par le gouvernement ne permettait pas d'écouler les produits. Le déconfinement était plus attendu.

Ils sont sur la route toute l'année

Le constat sur le terrain est que les commerçants s'adaptent aux produits alimentaires de la saison. Ils ne sont pas figés. Pendant la période des oranges, ils s'y lancent. Pareil pour les autres produits alimentaires. Ce qui fait toute l'année en fonction des saisons des fruits

ou autres aliments, on les retrouve toujours en train de vendre.

Les comportements ont changé

Avec les mesures barrières édictées par le gouvernement pour éviter la propagation de la Covid-19, il est désormais question de poster son masque, d'installer les dispositifs de lavement de mains qui malheureusement n'est pas visibles à certains points de vente. C'est au niveau des points d'entrée des villages que ces dispositifs sont placés. « Nous nous lavons régulièrement les mains avec les moyens de bord. Nous apprenons à convaincre les clients

Le commerce reprend sur la route nationale bouche couverte de masque. Et si la voix n'est pas audible, c'est la communication gestuelle qui prend le relais », a indiqué Daniel Mafoumbi, vendeur de l'huile de palme. Il est vrai que l'activité commerciale a repris sur la route nationale mais visiblement elle n'a pas encore atteint la vitesse de croisière comme en témoignent les recettes de certains commerçants qui sont quelque à la baisse. Les clients aussi ont passé environ de deux mois de confinement. Ils doivent eux aussi se refaire une santé financière pour se procurer les produits commercialisés.

Rominique Makaya

JUSTICE

Les avocats édifiés sur un nouvel instrument de règlement des litiges

Le délégué général du Centre de médiation et d'arbitrage du Congo (Cemaco-Brazzaville), Corneille Moukala-Moukoko a présenté le 26 juin, aux avocats de Brazzaville, les objectifs et avantages de l'institution d'arbitrage et de médiation. C'était lors d'un atelier de vulgarisation de ce centre organisé à la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de la ville capitale.

Le centre a été créé en 2012, à l'initiative de la Chambre consulaire de Brazzaville, conformément au droit issu du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) afin de juger des litiges à caractère commercial. L'objectif est d'assurer la gestion moderne et efficace des différends liés au monde des affaires par des professionnels aux compétences approuvées à travers un arbitre et un médiateur, a expliqué Corneille Moukala-Moukoko. Selon lui, l'arbitrage se définit comme étant le mode de règlement d'un litige à l'amiable ou pacifique mais toujours juridictionnel par une autorité qui tient son pouvoir de juger, non de l'Etat mais de la convention des parties. La médiation, le mode de solution des conflits consistant pour la personne choisie par les antagonistes, à entendre les parties



Les avocats après la présentation du nouvel instrument judiciaire (Adiac)

à confronter leurs points de vue ou à leur soumettre un projet de solution.

En effet, le Cemaco-Brazzaville œuvre pour la sécurité juridique et judiciaire des investissements tant nationaux qu'étrangers. Il

donne à tout justiciable (entreprise, particulier, l'administration) l'opportunité d'accéder à une justice de qualité rapide, confidentielle moins coûteuse en obtenant dans les délais fixés à

l'avance, une sentence arbitrale ou un procès-verbal de médiation. Le Cemaco a été mis en place par la volonté du gouvernement afin que les avocats aient leur mode de règlement de litiges à caractère commercial au bout de six mois

en vue d'une ascendance d'arbitrage avec une médiation. « Les hommes d'affaires veulent que leurs affaires soient réglées le plus rapidement possible parce que ce n'est pas le cas dans les juridictions étatiques », a dé-

claré le délégué général du Cemaco-Brazzaville.

Les avantages de cette juridiction commerciale se situent au niveau de la rapidité, la diligence dans le délai de règlement des affaires et bien d'autres. Le centre s'ins-

crit dans le cadre de la réforme des institutions requise pour atteindre les standards internationaux de notation des pays en termes de qualité de leur climat des affaires au regard des exigences du Doing business.

« Le centre de médiation et d'arbitrage du Congo n'est pas pirate mais légal et reconnu par l'Etat congolais qui l'accompagne dans les réalisations de ses activités », a souligné Corneille Moukala-Moukoko.

Il a par ailleurs évoqué les organes de la Cemaco et les attributions de ses animateurs, le champ des compétences et les modes de règlement utilisés devant le Cemaco, les règles applicables à la procédure et au fonds du litige, les modes de règlement usuel par cet organe.

Pour l'avocat Christian Eric Loko, le centre est un instrument nouveau à leur profession qui apportera le changement. L'intégration de la clause compromissoire dans leur contrat permettra, a-t-il estimé, de saisir le Cemaco pour le règlement du conflit d'arbitrage par voie de médiation.

Lydie Gisèle Oko

COVID-19

De nouveaux équipements pour les centres de prise en charge

Le directeur de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé (Cameps), Max Maxime Makoumba-Nzambi, a réceptionné le 29 juin à Brazzaville des équipements des structures sanitaires chargées de la prise en charge des patients atteints de coronavirus (Covid-19).



Une vue des lits/Adiac

« Cette commande de plus d'un milliard de francs CFA est composée de trente respirateurs et accessoires, cent trente lits avec les matelas, ainsi que les filtres. Le centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (-CHU-B) a reçu quinze respirateurs, l'hôpital Adolphe-Sicé de Pointe-Noire bénéficiera de cinq respirateurs, trois pour l'hôpital de Loandjili, trois pour la clinique municipale

Albert-Leyono. Pour l'instant, Nkayi et Dolisie recevront un seul respirateur chacun », a-t-il expliqué. Après avoir réceptionné les équipements médicaux destinés au CHU-B, Jean Bruno Kiakou, directeur des soins infirmiers de cet hôpital, a signifié : « Nous sommes très heureux de recevoir ces matériaux dans la mesure où le besoin se fait vraiment sentir. Cela nous permet d'équiper le bloc d'ac-

couchement qui a été aménagé pour la circonstance. Les malades qui sont en attente des résultats seront installés ici puisque là nous sommes dans la zone orange ».

Notons que ce lot de matériel de prise en charge des malades de coronavirus est le deuxième du genre en moins d'une semaine. Le premier a été livré le 27 juin dernier.

Rude Ngoma

EXÉCUTION DES SENTENCES PÉNALES

Des magistrats en mission de contrôle dans les juridictions

Avant que ces professionnels de droit ne soient déployés dans les différentes juridictions du pays, ils ont été reçus, le 29 juin, par le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, qui leur a donné des orientations fermes.

Cette mission de contrôle fait suite aux sessions de formation organisées du 27 au 28 décembre 2019, au profit des greffiers en chef évoluant dans les juridictions nationales, sur les procédures d'exécution des sentences pénales. Les magistrats et greffiers qui conduiront cette mission iront évaluer dans les Cours d'appel, l'application des orientations reçues.

L'objectif, a indiqué le président de la Cour suprême, est de permettre le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire congolais.

« Il m'a semblé que le moment était venu pour nous de faire une première évaluation de la mise en place du dispositif et de son fonctionnement effectif en ce qui concerne l'établissement des différents extraits destinés à l'exécution des sentences pénales, péuniaires ou non, au casier judiciaire et aux peines complémentaires », a précisé Henri Bouka.

S'adressant aux magistrats, il a rappelé que la mission des Cours et Tribunaux sera toujours, en

matière pénale, de juger ceux d'entre les citoyens qui, par leurs agissements, auront contrevenu aux lois de la République. Et de prononcer à l'encontre des coupables, des sanctions prévues à cet égard par les lois en vigueur.

En termes de peines, a-t-il indiqué, le procès pénal peut se conclure par le prononcé de peines privatives de liberté, fermes ou avec sursis, couplées à des peines d'amende. Les Cours et tribunaux prononcent aussi, a-t-il souligné, des peines dites complémentaires, qui doivent être suivies d'exécution.

Ainsi, il les a appelés à soigner l'image de la justice congolaise.

« C'est pourquoi je dis aux hauts magistrats de la Cour suprême et chefs de juridiction de compter sur eux afin que l'image de notre système judiciaire ne soit en rien dégradée, mais qu'elle soit toujours plus lumineuse grâce à l'avènement de cette nouvelle ère, dans l'exercice de nos fonctions », a conclu Henri Bouka.

Firmin Oyé

EDUCATION

L'école inclusive Emmaüs dotée de fournitures scolaires

La représentante de l'ONG italienne Communauté promotion et développement (CPS), Selenia Franca, a offert récemment ces fournitures à cette structure éducative située à Kintélé au nord de Brazzaville.

Le don a été composé de cahiers, crayons, stylos, boîtes de trombones, d'agrafes, d'agrafeuses, de chemises cartonnées, de ramettes de papier A4 ainsi que de papier bristol. Il s'inscrit dans le cadre du projet intitulé « Intégration scolaire et socio-professionnelle des personnes vivant avec handicap de Baongo dans le premier arrondissement », financé par l'église vaudoise italienne. Au Congo, ce projet est exécuté par le Groupement des intellectuels et ouvriers handicapés du Congo (Giohac) en partenariat avec l'ONG italienne.

Selenia Franca a expliqué que l'organisation éprouve une satisfaction de travailler avec l'association dans ce projet en offrant des fournitures scolaires utiles aux enfants handicapés

pour leur scolarisation. « Notre projet a commencé par mener les enquêtes pour avoir des informations fiables sur la population handicapée de Brazzaville. L'enquête a montré qu'il n'y avait pas de données correctes. D'où l'organisation a rédigé ce projet et proposé des activités qui consistent à soutenir des personnes vivant avec handicap sur la base de ces données », a déclaré Selenia Franca. Le CPS œuvre dans le domaine de l'alphabétisation en vue d'une insertion des enfants vivant avec handicap afin de leur permettre d'être actifs et de jouer un rôle dans la société, a-t-elle poursuivi. Le vice-président de l'association Giohac, Philippe Mouyabi, a précisé que le choix porté à l'école inclusive s'explique par l'engagement de l'association «Viens et Vois » que dirige Emerson Massa à œuvrer dans



Un échantillon de fournitures scolaires (Adiac)

le domaine de l'éducation de cette catégorie des personnes vulnérables. « Sur la composante «encourager l'intégration scolaire des enfants vivant avec handicap», les deux partenaires avaient convenu d'exécuter cette composante par un appui aux centres d'alphabétisation pour cette catégorie de personnes », a-t-il indiqué. Il a, par ailleurs, justifié la présence du groupement pour accompagner l'association dans

son œuvre dont l'utilité publique n'est plus à démontrer pour vingt enfants aveugles, vingt-cinq adultes aveugles et deux cent trente enfants en difficulté scolaire.

Le président de l'association « Viens et Vois », Emerson Massa a, pour sa part, assuré ces partenaires de l'utilisation à bon escient des fournitures scolaires en faveur des enfants valides, aveugles et malvoyants de l'école inclusive. «Merci à

vous nos partenaires pour cet apport, l'appui et l'accompagnement pour l'insertion des enfants vivant avec handicap visuel dans cette école. Ces fournitures ne seront jamais revendues dans les marchés publics de la ville capitale », a-t-il dit. Il a, en outre, émis le souhait à ses partenaires que le geste se multiplie pour le bien-être des personnes aveugles et malvoyantes.

Lydie Gisèle Oko



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°010/ DURQuaP /2020
REPUBLICQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE REALISER LES AUDITS URBAIN, ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES MUNICIPALITES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE.

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQUAP-016 BIS 1-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un consultant chargé de réaliser les Audits urbain, organisationnel et financier des municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire ».

2. Les services de consultant/firme (« Services ») consistent d'une manière générale à doter les municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire de Contrat Etat-Département adossé d'un Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), d'un Programme d'Entretiens Prioritaires (PEP).

Il s'agit spécifiquement de :

- Elaborer un programme d'investissements prioritaires (PIP) de chaque ville ;
- Elaborer un programme d'entretiens prioritaires (PEP) de chaque ville ;
- Renforcer les capacités d'élaboration,

de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Contrat Etat-Département pour chaque ville.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services présentés (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la

manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent

obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 14 juillet 2020 à 13 h 00 (heures locales).

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en
Partenariat Multilatéral, 5ème étage
Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté
de l'Hôtel King Maya) ; Croisement
Route de la Base militaire avec le
Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ;
BP : 14 729 -
Brazzaville - République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 /
(+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29
Email : cepdurquapdgg@gmail.com

**Le Coordonnateur du Projet,
BATOUNGUIDIO. -**

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



COVID-19/ CRISE MONDIALE

Antonio Guterres plaide pour le multilatéralisme inclusif face à un monde «dysfonctionnel»

À l'occasion du 75e anniversaire de la charte des Nations unies, signée le 26 juin 1945, le secrétaire général a plaidé pour une action multilatérale visant à répondre à «un monde en pleine tourmente» avec la Covid-19, le changement climatique, les injustices raciales, les inégalités et plusieurs autres défis.

Le chef de l'ONU a exhorté les leaders internationaux à s'unir « pour réinventer et repenser » un monde partagé, et à se montrer à la hauteur d'un défi commun, face à un monde confronté à un moment de révolte et des risques mondiaux colossaux « tels que la Covid-19, le changement climatique, l'injustice raciale et l'inégalité croissante, mettant en évidence un monde dans la tourmente », et une communauté internationale dotée d'une « vision durable qui mène à un avenir meilleur », intégrée dans la Charte des Nations unies signée le 26 juin 1945 lors de la Conférence de San Francisco.

Pour le secrétaire général de l'Onu, il est nécessaire de reconfigurer la coopération entre les nations. Il propose un multilatéralisme en réseau qui « rassemble les entités régionales du système des Nations unies, les institutions financières internationales et autres », et un multilatéralisme inclusif avec des contributions de secteurs tels que la société, les entreprises, les villes, les régions et un plus grand rôle affecté aux jeunes.

Un multilatéralisme pour les générations futures

Le patron des Nations unies a également plaidé en faveur d'un multilatéralisme efficace, qui agirait comme un



instrument de gouvernance mondiale et d'un multilatéralisme qui pourrait à la fois relever les défis immédiats et influencer les générations futures. Il a souligné le défi d'un monde de plus en plus interdépendant où les intérêts nationaux ne sont pas « facilement séparés des intérêts mondiaux ». Il a indiqué que les relations internationales n'ont jamais été « aussi dysfonctionnelles » qu'elles le sont aujourd'hui. « La division est un danger pour tout le monde », a-t-il martelé. Pour António Guterres, la charte des Nations unies est une boussole. Elle a révélé que la réponse à la pandémie de Covid-19 requiert une solidarité et une unité, et qu'elles peuvent être à la base de nouveaux progrès. Une intensification de la coopération internationale pour affronter la Covid-19 est donc nécessaire.

Les Nations unies plaident pour une coopération multilatérale renouvelée

L'Assemblée générale estime que la Covid-19 « nécessite une

réponse mondiale fondée sur l'unité, la solidarité et une coopération multilatérale renouvelée ». Elle demande « une intensification de la coopération internationale pour contenir, atténuer et vaincre la pandémie, notamment en échangeant des informations, des connaissances scientifiques et des meilleures pratiques et en appliquant les lignes directrices pertinentes recommandées par l'Organisation mondiale de la santé ».

Les Etats membres de l'ONU ont noté « avec une grande préoccupation la menace pour la santé, la sécurité et le bien-être des êtres humains » provoquée par la pandémie. La Covid-19 a infecté à ce jour plus d'un million de personnes dans le monde et fait au moins 55 000 morts. Le virus a été détecté dans au moins 172 pays. Le plus grand nombre de cas ont été enregistrés aux Etats-Unis, en Italie, en Espagne et en Chine.

Noël Ndong

MALI

Le mandat de la Minusma prolongé jusqu'au 30 juin 2021

Le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé à l'unanimité de proroger, pour une année supplémentaire, le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma). L'annonce a été faite le week-end dernier.

Selon les membres du Conseil de sécurité, la Minusma est renouvelée jusqu'en juin 2021 avec le même effectif et un budget en légère croissance, notamment d'environ un milliard de dollars. « La Minusma reste la troisième opération de paix la plus coûteuse. La résolution qui vient d'être prise devrait redéfinir les nouveaux indicateurs

de progrès sur l'Accord pour la paix et la réconciliation, plus précisément pour la section désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration », a souligné le communiqué, en précisant que la décision fixera aussi, pour la première fois, des référentiels sur les centres où la situation n'a cessé de se dégrader car, d'après les statistiques, depuis le

mois de janvier, environ cinq cent quatre-vingts personnes ont été tuées dans ces zones.

« Ainsi, pour plus d'efficacité, lors de leurs missions sur le terrain, les textes et dispositions de cette décision clarifieront également les axes de soutien de la Minusma à la force conjointe du G5 Sahel », a conclu le communiqué, en ajoutant que ce renouvellement du mandat de la Minusma constitue un certificat de confiance.

Rock Ngassakys

NÉCROLOGIE

Mme Emilienne Ondzabi, les enfants Adzoka et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Makoua et de Brazzaville du décès de



leur fils, frère et cousin Yannick Baloukou Adzoka (Mick), lieutenant de la marine nationale, survenu dans la nuit du 24 juin, à Brazzaville.

Le deuil se tient au n°10 de la rue Ndzitiri, à Nkombo, arrêt de bus Bas prix.

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



Cyriaque Brice Zoba, agent des Dépêches de Brazzaville, a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de son Vincent Zoba, agent retraité du Chemin de fer Congo-Océan, survenu le 25 juin 2020 à Pointe-Noire. Laveillée mortuaire se tient sur l'avenue Marien-Ngouabi.

La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.



Siméon Ntsayouolo, agent des Dépêches de Brazzaville et Marie Yvette Kera, agents des Impôts et domaines en retraite annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur oncle et frère nommé Jean Dieudonné Ganglia-Aignan, agent de l'Agence congolaise pour l'emploi, survenu le 26 juin 2020, au CHU-B. Le deuil se tient au n°103 de la rue Saint-Anne, à Ouenzé.

Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE MME BABOSSEBO CATHÉRINE

Date : mardi 30 juin 2020

-9h00 : levée du corps à la morgue de Brazzaville ;

-10h00 : messe de requiem à la morgue ;

-11h00 : départ pour le cimetière privé La Grâce-A ;

-13h00 : retour au domicile familial ;

-16h00 : fin de cérémonie.



NAVIGATION CONGO/OUBANGUI

L'appui financier de la BDEAC peine à se concrétiser

La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a accordé depuis octobre 2015 une subvention de 4,5 milliards FCFA, destinée à faciliter le trafic fluvial notamment entre Brazzaville et Bangui. Mais cinq ans, ce financement n'est toujours pas versé laissant l'opérateur d'entretien fluvial à bout de souffle.

Le Groupement d'intérêt économique pour le service commun d'entretien des voies navigables (GIE-SCEVN) est l'opérateur mis en place par le Congo et la Centrafrique. D'après le coordonnateur du GIE-SCEVN, Alexis Dekoisset, l'appui financier de la BDEAC devrait contribuer à l'amélioration du transport fluvial en Afrique centrale et surtout des échanges commerciaux entre les deux pays.

Une bonne partie de la subvention est réservée au renouvellement de la flotte du GIE-SCEVN par l'achat des matériels consommables et moteurs. « Nous avons prévu 3 milliards FCFA pour les matériels et le reste est destiné aux travaux d'entretien des épis sur la rivière Sangha, l'assistance technique et la formation du personnel navigant », a indiqué Alexis Dekoisset, lors d'une rencontre à Brazzaville avec la ministre des Transports, Ingrid Olga Ghislaine

Ebouka-Babackas. Le coordonnateur du GIE-SCEVN, qui présentait l'état des lieux de la structure interétatique, a sollicité l'appui de la ministre congo-

laise des Transports en vue d'obtenir un déblocage rapide de la subvention auprès de la BDEAC. « Telles que les choses sont parties sans appui financier les années

à venir vont être très difficiles pour la voie navigable. Nous n'avons pour l'instant que trois baliseurs, deux dragues, cinq pousseurs, onze chalands, trois bacs à déblais automoteurs, huit vedettes qui nécessitent des entretiens réguliers », a-t-il ajouté.

Outre le financement de la BDEAC, le GIE-SCEVN réclame le paiement de ses créances estimées à plus de 2 milliards FCFA, dont 1,3 milliard à l'État congolais pour services rendus, 562 millions FCFA à la Société nationale des pétroles du Congo. La structure doit aussi surmonter de nombreuses tracasseries dans la collecte des redevances fluviales sur les produits aux divers ports de Brazzaville, une taxe qui lui revient normalement de droit. Prenant note des doléances des dirigeants du GIE, la ministre des Transports, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, s'est montrée rassurante sur la relance du secteur du transport fluvial. « La situation du GIE nous préoccupe. Au-delà des obstacles, nous avons l'espoir d'y arriver », a-t-elle estimé.

Fiacre Kombo



La ministre Ingrid Ebouka-Babakas visitant les installations du GIE-SCEVN Adiac

Outre le financement de la BDEAC, le GIE-SCEVN réclame le paiement de ses créances estimées à plus de 2 milliards FCFA, dont 1,3 milliard à l'État congolais pour services rendus, 562 millions FCFA à la Société nationale des pétroles du Congo.



Un fournisseur unique pour votre bureau












Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. B28
Pointe-Noire - République du Congo
Tél : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

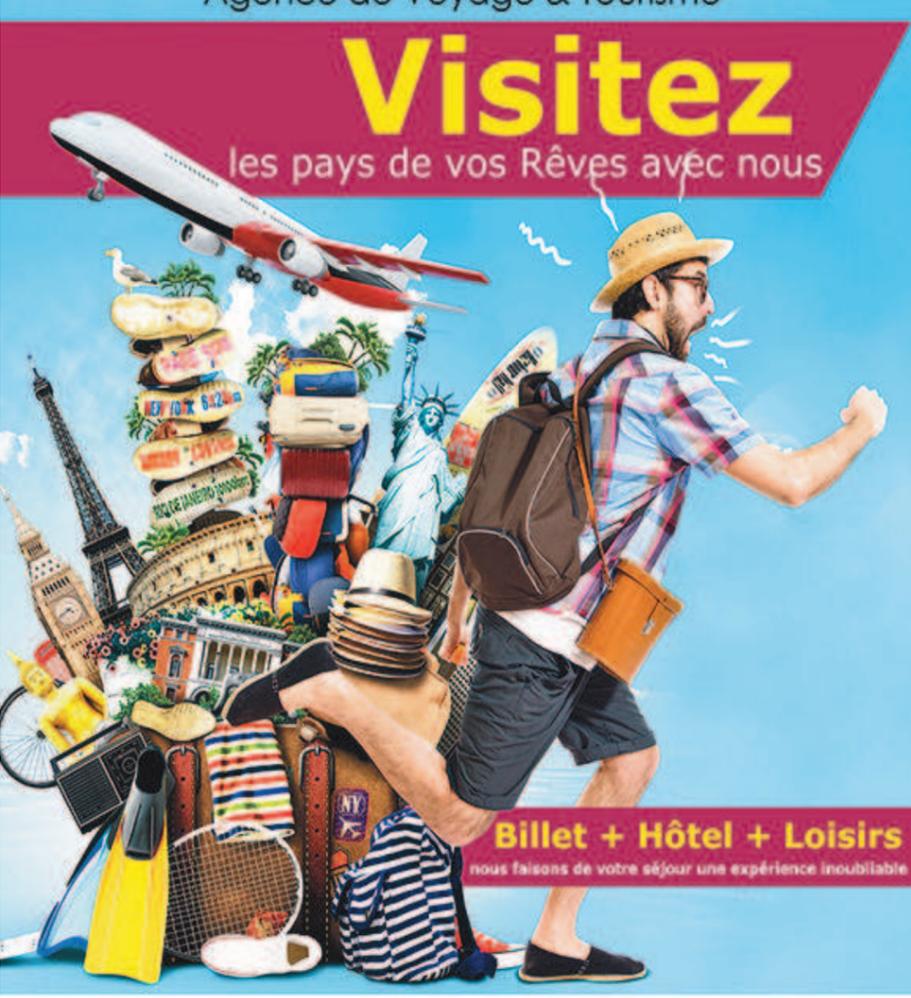
Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz



Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous



Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net

Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzv@hariomtravels.net

www.hariomtravels.net



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

*Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*



Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



COVID-19

Olivier Doumou parle du live de la fête internationale de la musique

Après la réussite du live du 21 juin au Centre national de radio et télévision (CNRTV) à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la musique, son organisateur, Olivier Doumou du Label "Doumoussion Events", a expliqué aux Dépêches de Brazzaville le sens de ce live et a annoncé les projets à venir dans le cadre de la campagne contre le coronavirus.

Pour Olivier Doumou, ce concert live s'inscrit à la suite de l'appel du chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, du 14 mars dernier à la sensibilisation de la covid-19 qui ravage le monde. En sa qualité d'opérateur culturel, il a pensé accompagner le gouvernement dans cette démarche. Il l'a fait autour d'une chanson réunissant un panel d'artistes, "Collectif Stop Coronavirus 242", ceci pour faire passer un message, conscientiser la population sur la covid-19 par leurs voix et images.

A la sortie de cette chanson qui a été tant appréciée à l'international qu'à Brazzaville, Olivier Doumou a pensé qu'il ne fallait pas s'arrêter-là, d'où il a envisagé d'organiser un live de sensibilisation au coronavirus. Programmé pour le mois de juin, il a préféré faire d'une pierre deux coups en l'associant à la fête internationale de la musique, le 21 juin. « Nous avons essayé de faire comprendre à la population que la fête de la musique est là, on va fêter mais sans public, au regard des temps qui courent. Le but étant de sensibiliser la population et, en premier lieu, les fans de ces artistes. Chaque artiste a fait passer un message

pour conscientiser notre population sur la pandémie, parce que la plupart des Congolais ont l'impression que cette pandémie n'est pas réelle. Il fallait donc interpeller la population en disant "Faites attention", à travers ce live qui a cartonné et qui a été par la suite rediffusé sur plusieurs chaînes internationales », a déclaré Olivier Doumou.

Ainsi donc, depuis la maison, la population pouvait suivre la fête de la musique à travers la télévision. Et outre les musiciens, le promoteur du label "Doumoussion Events et 4 chemins" a contacté le ministère de la Santé et de la Population, ainsi que la commission de la covid-19, pour s'associer à son équipe afin de dire les mots qu'il fallait pour que la population puisse faire attention aux gestes barrières. « Ça a été pour nous donc un relais de l'information sur la sensibilisation du message qui passe déjà depuis très longtemps. On s'est donc battu avec nos moyens propres pour y arriver-là. Nous avons lancé des demandes de soutien, il n'y a pas encore eu de retour, tant au niveau des institutions étatiques que pri-



vées, mais on continue à attendre, étant entendu qu'ils ont vu comment l'événement est passé », a-t-il indiqué

Au total, il y a eu seize groupes et artistes, à savoir Casimir Zoba Zao, Djoson philosophe, Kevin Mbouandé, Fanie Fayar, Shéryl Gambo, Liz, 100% Setho et son Impression des AS, Extra musica Nouvel horizon, Les Jeunes A6 et Benji, Fabregas, Barbara Kanan (qui ont presté par vidéoconférence). Tous ces artistes ont fait passer des messages de sensibilisation.

Ce live, a pensé son organisateur, a fait passer des moments agréables à tous ceux qui étaient à la maison. Il a fait oublier le stress de tous les jours, car il fallait faire voyager la population au travers de la musique. Cette pandémie, a-t-il fait savoir, Olivier Doumou, a montré aussi que la culture était importante et avait sa place pendant cette période de confinement. La plupart des gens se sont enfermés chez eux, mais la culture a été un facteur majeur où il fallait que les gens suivent la télé,

regardent les films, les théâtres, lisent, écoutent la musique tous les jours. « On n'a pas voulu s'arrêter comme ça, nous avons voulu de l'autre côté montrer aussi que les culturels sont très importants dans un pays où on n'est pas toujours mis en avant. C'est ainsi que mon label et moi avons pris cette décision d'accompagner le gouvernement dans sa démarche et de montrer qu'on ne néglige pas les culturels », a-t-il signifié

Pour Olivier Doumou, la pandémie ne concerne pas seulement les hommes politiques, les députés, comme très souvent les gens le pensent. C'est ainsi qu'en sa qualité d'opérateur culturel et producteur, il veut mettre les culturels en avant. Pour ce faire, après le concert live, il a pensé à travers le troisième acte aller, avec le collectif des artistes qui ont chanté la chanson Covid-19, dans un quartier, sensibiliser la population et faire un geste. « J'espère que cette chaîne de solidarité va se suivre et que le pouvoir public va nous venir en aide, afin qu'on arrive à la fin de nos objectifs. Je fais un appel à tout le monde de nous accompagner pour cette démarche citoyenne, cette chaîne de solidarité où le Congolais doit aider le Congolais, par le contact suivant 00242 056318888 », a-t-il conclu.

Bruno Okokan

LIVRE

« La Case en Carton », deuxième roman de Léopold Togo

Le récit relaté dans ce roman a été inspiré des faits réels. Il s'agit, en effet, de la lutte pour la récupération d'une propriété familiale vendue à un riche commerçant.

Daran est un jeune paysan, héritier des terres, propriété des siens depuis des lustres, son père les a vendues à Madjou, un riche opérateur économique qui les a aménagées en verger et aires cultivables. Cette superficie, il l'a acquise en toute légalité, titre foncier à l'appui.

Le nouveau propriétaire ordonne à Daran et aux paysans de vider les lieux au risque de déménager par la force. Les victimes sont abandonnées à elles-mêmes, ne trouvant nulle autorité pour défendre sincèrement leur cause. Conscient que c'est la pauvreté qui a poussé son père à les vendre à un prix très dérisoire, la colère le ronge et il veut récupérer les champs.

Daran se retrouve sans terre, il réalise que les personnes nanties ont profité de leur ignorance et leur pauvreté

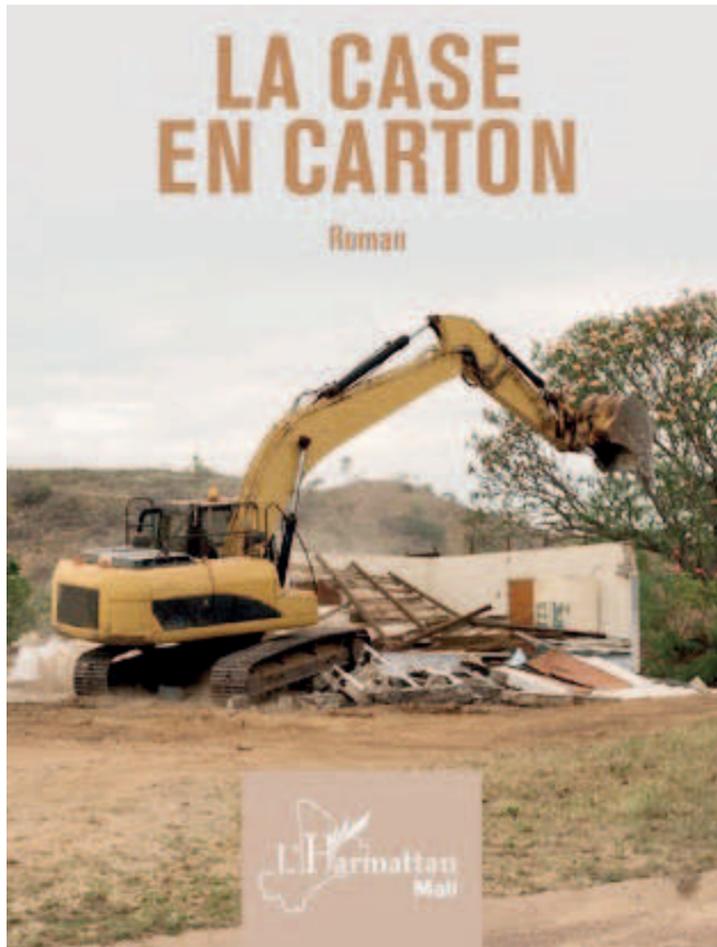
pour soutirer leur bien, et qu'il faudrait corriger cette erreur humaine un jour ou l'autre. Le jeune paysan accepte de travailler avec un cœur meurtri comme ouvrier sur ses propres terres.

Il lie l'amitié avec les uns et les autres ouvriers mais surtout avec le plus jeune du groupe, Bamba, un jeune ingénieur agronome, responsable technique, chargé de la surveillance de la ferme, Daran pense que ce jeune homme pourra mobiliser un grand nombre des paysans afin de récupérer leurs terres.

Les différents revenus récoltés le révoltent de plus en plus ; il a compris que la terre à une valeur inestimable, se souvient des paroles du vieil ancêtre « La terre se prête, elle ne se vend pas », page 14. Il se rend compte que l'hectare vendu par son père à un prix vil vaut plusieurs millions.

Mais, comment corriger cette tendance ?

Daran essaie de convaincre Bamba, celui-ci ne voit pas le



problème de la même façon, il pense que les temps ont évolué et que tout va avec son temps. Le jeune ingénieur lui fait comprendre qu'autant les

anciens avaient des raisons de ne pas vendre la terre, autant de nos jours la vente des terres devient une nécessité.

Très fâché, Daran vocifère

« Comment tu oses soutenir ces sangsues du monde paysan ? Ils sucent notre sang et en sont repus, et toi, tu sembles encourager cela. Tu dois savoir d'où tu viens si tu veux réussir un jour », page 15.

Il en veut tellement à ces prédateurs, commence à perdre la raison, son monologue est plein de passion jusque au point où il complimente Bamba pour qu'il s'aligne à eux. Il entreprend des voyages auprès des chefs de village pour sensibiliser et organiser le monde paysan en vue de récupérer leurs terres.

Léopold Togo est réalisateur de cinéma et de télévision, auteur de plusieurs films documentaires. Il fait partie de la nouvelle vague de cinéastes qui ont apposé à partir de 1979 leurs empreintes sur le cinéma malien. De l'écriture du cinéma à celle du livre, l'ouvrage « la Case en Carton » est son deuxième roman, paru en avril 2020, il vient après le livre « Saguimé » publié en 2013.

Rosalie Bindika



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

COVID-19

Le Festim-Brazza confirme la tenue de sa troisième édition

L'annonce a été faite lors de la remise de quelques kits de protection à l'endroit des artisans congolais par le Festival des images de Brazzaville (Festim-Brazza). Ces artisans sont un maillon nécessaire pour la réussite de l'événement prévu du 1er au 10 août dans la ville capitale.

Composé de masques et gels hydro-alcooliques, le don octroyé aux artisans brazzavillois leur permettra d'observer les mesures barrières contre le coronavirus lors du festival, mais aussi de se protéger quotidiennement dans la pratique du métier.

Pour Claudio Sama Kenegui, promoteur administrateur général du Festim-Brazza, à travers ce geste, ledit festival veut simplement préserver la vie des artisans car leurs œuvres d'esprit enrichissent les activités culturelles. « Etant promoteur culturel et touristique, il était logique et indispensable en ce temps de crise de soutenir et d'accompagner ces fabricants d'objets d'art. C'est aussi l'occasion d'informer qu'il y aura bel et bien la troisième édition du Festim-Brazza dans le respect des mesures barrières contre la Covid-19 », a-t-il ajouté.

Les présidents des artisans du



Claudio Sama Kenegui remettant un échantillon du don au responsable des artisans du marché plateau/Adiac

marché Plateau et de la rue Mbochi, Pierre Mitsino et André Kitengue, ont salué le geste du Festim-Brazza, tout en promettant de contribuer à la décoration du stand congolais lors de l'événement. « On se croyait oublié mais grâce au don du Festim-Brazza, on se sent considéré. Nous sommes, par ailleurs, contents de la tenue de cet événement qui prône la promotion du tourisme culturel à travers la diplomatie. Une initiative qui donne l'opportunité à de nombreuses communautés étrangères vivant en République du Congo et au peuple congolais de découvrir les habitudes culturelles des uns et des autres », a souligné

Pierre Mitsino.

Notons que ce geste de solidarité à l'endroit des artisans s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la troisième édition du Festim-Brazza, qui se tiendra dans un contexte particulier, fortement impacté par les effets de la Covid-19. En effet, la crise sanitaire et économique liée à la pandémie du coronavirus n'a pas épargné le secteur culturel et surtout l'industrie du spectacle, mis à mal par les restrictions du gouvernement congolais et de l'Organisation mondiale de la santé visant à épargner des vies. L'activité se poursuivra jusqu'au 3 juillet à Brazzaville et Pointe-Noire.

Merveille Atipo

PRIX MARC-VIVIEN FOÉ

Victor Osimhen remporte l'édition 2020

Le Nigérian évoluant à Lille a devancé tous ses concurrents de la douzième édition de ce prix organisé par la radio France international (RFI) et France 24 qui récompense les joueurs africains du championnat de France Ligue 1.

À 21 ans, cet attaquant nigérian, qui succède à l'Ivoirien Nicolas Pépé, devient le plus jeune vainqueur Prix Marc-Vivien Foé. Avec un total de deux cent quatre-vingt-quatre points, il affirme le triomphe de la jeunesse. Auteur de treize buts et quatre passes décisives



Victor Osimhen/DR

en vingt-sept matches de Ligue 1, il s'impose devant l'Algérien de Monaco Islam Slimani (32 ans) et le Marocain de Reims Yunis Abdelhamid (32 ans).

Selon RFI, Victor Osimhen est le cinquième Lillois vainqueur, après Gervinho (2010, 2011), Vincent Enyeama (2014), Sofiane Boufal (2016) et Nicolas Pépé (2019). Lille a donc gagné la moitié des trophées décernés depuis 2009.

Au classement général de cette édition, l'on retrouve en tête Victor Osimhen (Nigeria/Lille, 284 pts). Il est suivi d'Islam Slimani (Algérie/AS Monaco, 95 pts) et Yunis Abdelhamid (Maroc/Stade de Reims, 89 pts). Habib Diallo (Sénégal/FC Metz) 52 points, M'Baye Niang (Sénégal/Stade Rennais) 43 points, Idrissa GUEYE (Sénégal/Paris SG) 37 points sont respectivement quatrième, cinquième et sixième. Le Malien, Hamari Traoré (Mali/Stade Rennais), qui partage le même nombre de points qu'Idrissa Gueye, arrive en septième position. Le Gabonais Denis Bouanga (27 points) de Saint-Etienne s'est placé à la huitième place juste devant le joueur du Stade Rennais de nationalité sénégalaise, Edouard Mendy (24 pts), Andy Delort (Algérie/Montpellier HSC) - 13 pts et Moses Simon (Nigeria/FC Nantes) 10 pts.

Rude Ngoma

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



INTERVIEW

Patrick Kamanda : « Les lois Minaku et Sakata veulent consacrer la régression et le recul du système judiciaire congolais »

Les trois propositions de lois visant la réforme judiciaire initiées par les députés Minaku et Sakata continuent à alimenter l'opinion et à envenimer le climat politique. Alors que les membres du Front commun pour le Congo (FCC) motivent cette action par la volonté de renforcer le système judiciaire congolais, une opinion contraire voit en cette action la volonté de cette plate-forme politique de soumettre les magistrats sous l'injonction du ministre de la Justice. Parmi ceux qui sont contre ces propositions, il y a une partie de la population et de la société civile, des députés et les magistrats eux-mêmes. Le *Courrier de Kinshasa*, a approché un des concernés, Patrick Kamanda, délégué du Syndicat autonome des magistrats au Congo, pour nous dire ce qui est reproché à ces propositions de lois.

Le *Courrier de Kinshasa* : Patrick Kamanda, la quasi-majorité de magistrats s'oppose aux trois propositions de lois visant la réforme de l'appareil judiciaire initiées par les députés Aubin Minaku et Sakata. Que reprochez-vous à ces textes ?

Patrick Kamanda : Les trois propositions de loi sous examen à l'Assemblée nationale qui visent, en réalité, à placer tous les magistrats congolais sous le joug du ministre de la Justice en prétextant que seuls les officiers du ministère public ou magistrats du parquet seront sous l'autorité dudit ministre, violent manifestement la Constitution, notamment les articles 82, 149, 151, 152 et 220. Telle qu'envisagée, cette réforme risque de porter un coup dur à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Secundo, cette réforme envisagée tend à dépouiller le président de la République de certaines de ses prérogatives constitutionnelles, en ce qu'elle donne au ministre de la Justice le pouvoir de nommer, de promouvoir et de relever un magistrat de ses fonctions, et tendent à faire du ministre de la justice l'interface entre l'exécutif et le judiciaire alors que la Constitution ne le prévoit nulle part.

Par ailleurs, les textes en cause reconnaissent au ministre de la Justice le pouvoir tant devant la conférence des procureurs qu'au niveau du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), d'élaborer le budget du pouvoir judiciaire, alors que la Constitution reconnaît au seul CSM ce pouvoir. Sans la modification constitutionnelle préalable, ces propositions de lois tendent à

usurper les prérogatives du président de la République et du CSM, pour les confier, par une loi organique, à un ministre membre d'un gouvernement pour que ce dernier puisse diriger des hauts magistrats et chefs de corps.

Enfin, les lois Minaku-Sakata veulent créer un autre organe de gestion des magistrats, dit conférence des procureurs, alors que le CSM a été institué à cette fin, comme l'indiquent les articles 149 et 152 de la Constitution. Il est donc regrettable de voir que, avec l'éveil de l'Etat de droit en cours et les récentes actions judiciaires qui font redorer le blason de la justice congolaise longtemps ternie, ces propositions n'ont pour but que de permettre au ministre de la Justice de contrôler totalement la justice et de la rendre manipulable.

LCK: Pourquoi donc le placement des officiers du ministère public sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques, mais surtout sous le contrôle du ministre de la Justice pose-t-il problème ?

PK : Il est regrettable et pas correct de voir la régression et le recul être qualifiés d'innovations. Le fait de placer les officiers du ministère public sous l'autorité de leurs chefs hiérarchiques est normal. Mais, ce qui gêne, ce sont, par contre, les pouvoirs exorbitants accordés dans ces textes au ministre de la Justice, qui violent l'esprit et la lettre de la Constitution et fragilisent le pouvoir judiciaire. Il convient de noter malheureusement que le ministre de la Justice dont le rang protocolaire est inférieur à celui des pro-

cureurs généraux près les cours constitutionnelles, de Cassation et le Conseil d'État, va se permettre de gérer les hauts magistrats de carrière et chef de corps.

Aussi le pouvoir d'injonction du ministre s'y trouve-t-il travesti, au point de lui confier la plénitude de l'action publique avec comme conséquence que, sur son injonction, n'importe quel magistrat du parquet instructeur d'un dossier judiciaire sera obligé, sous réserve de sanction disciplinaire, de lui faire un rapport écrit sur tout dossier. Cette pratique violerait le secret de l'instruction et constituerait une entorse à l'indépendance du pouvoir judiciaire dont font partie les magistrats du parquet, en dépit de la malheureuse et précipitée révision constitutionnelle du 20 janvier 2011. Celle-ci n'ayant pas exclu les magistrats du parquet de la gestion du CSM, elle les a maintenus au sein du pouvoir judiciaire, lequel pouvoir est indépendant des pouvoirs exécutif et législatif. Il faudra donc relever qu'une fois ces textes promulgués, le ministre de la Justice pourra prendre des mesures conservatoires au cours des enquêtes, comme décider du sort à réserver à un dossier judiciaire, alors que cette charge revient jusque-là au magistrat instructeur.

LCK : Si ces lois sont promulguées, quelles seront concrètement les conséquences des pouvoirs « exorbitants » qu'aurait le ministre de la Justice ?

PK : Disons, le droit d'injonction, le ministre de la Justice l'a même en l'état actuel de la législation congolaise. Et c'est en l'exerçant qu'il avait pu pousser les parquets



généraux de Kinshasa à ouvrir des enquêtes dans le fameux dossier du « programme de 100 jours ». Mais on a l'impression que les gens confondent le pouvoir d'injonction du ministre de la Justice qui est limité à la saisine et ouverture des enquêtes judiciaires, donc une dénonciation faite par lui pour qu'une action judiciaire soit ouverte et la plénitude de l'action publique réservée aux seuls procureurs généraux près les Cours d'appel aux fins d'assurer la supervision de toutes instructions répressives. Un ministre de la Justice ne peut donc prendre des mesures conservatoires et obliger un magistrat à lui adresser un rapport de fin d'instruction en violation du principe de séparation des pouvoirs consacré par les articles 149 alinéa 1er et 151 de la Constitution. N'étant pas un organe du pouvoir judiciaire, ni membre du CSM, le ministre de la Justice ne peut constater une faute disciplinaire. Mais il peut plutôt la faire constater sur un magistrat et saisir la chambre de discipline.

Je trouve malheureux, ces derniers temps, de constater que des gens qui n'ont ni étudié ni pratiqué le

droit, tel un médecin qui fait beaucoup de bruit dans les médias ces jours, appuient ces lois qui, selon les avis éclairés de plusieurs spécialistes et praticiens, vont asservir davantage notre justice. Avec l'avènement de ces lois, le ministre nantis du pouvoir de constater la faute disciplinaire et d'obtenir de la chambre de discipline du CSM l'interdiction de tout magistrat, que celui-ci soit du siège ou du parquet. En gros, tout magistrat contrevenant aux injonctions du ministre sera exposé à une action disciplinaire quasi arbitraire.

La magistrature étant un corps d'élite, la discipline doit y être de rigueur. Donc, les sanctions disciplinaires et pénales sont normales et importantes pour la préservation de la paix et la tranquillité sociales, et parer à tous comportements indignes et infractionnels. Cependant, il faut signaler que lesdites sanctions doivent être administrées à l'issue d'une procédure objectivement conduite et impartiale, chose qui se fait déjà depuis longtemps par le CSM et ses chambres de discipline.

Lucien Dianzenza

JUSTICE

L'Asadho accuse le juge Kibonge Kinene de refuser de libérer l'évêque Mukuna

Minorisé dans le verdict de la composition, le juge Kibonge Kinene aurait recruté deux de ses collègues pour signer l'avant dire droit ordonnant la réouverture des débats dans ce procès, alors que les deux autres qui ont siégé avec lui dans la chambre se seraient prononcés en faveur de l'acquittement de l'accusé.

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) se dit très préoccupée par le comportement injuste du juge Kibonge Kinene, dans la cause inscrite sous RM 15.511 opposant l'évêque Pascal Mukuna au ministère public et à la partie civile Mamie Tsiobola devant le Tribunal de grande instance de Kalamu. A en croire cette ONG, c'est depuis le 17 juin que cette cause a été prise en délibérés pour une décision qui devait être rendue publique au plus tard le 27 juin

2020. Mais, citant les informations par elle recoupées, cette association indique que certaines raisons bloquent la publicité de la décision déjà prise, il y a quelques jours.

Selon l'Asadho, lors de leur réunion consacrée aux délibérés, deux juges, Ndonga et Mwamba, se seraient prononcés en faveur de l'acquittement de l'évêque Mukuna alors que le président de la chambre, le juge Kibonge Kinene, était pour la condamnation. « La majorité de juges

s'étant prononcée en faveur de l'acquittement, c'est l'acquittement qui s'imposait », a souligné l'Asadho dans son communiqué du 27 juin, qui note que, fort malheureusement, le président de la chambre, bien que minorisé, aurait refusé de signer le procès-verbal des délibérations, en exigeant que ses deux autres collègues changent d'avis et acceptent de condamner l'accusé.

Selon cette association, face au refus de deux juges de « condamner un innocent », le juge Kibonge aurait exigé qu'ils acceptent la réouverture des débats, au motif que le tribunal voudrait entendre d'autres té-

moins. « Ils ont encore refusé de signer l'avant dire droit ordonnant la réouverture des débats car, pour eux, la religion du tribunal était déjà suffisamment éclairée et que la majorité s'est prononcée pour l'acquittement », a expliqué l'ONG.

Dans ce communiqué, l'Asadho indique que face à l'intransigeance de ses deux collègues, le juge Kibonge aurait décidé de faire signer cet avant dire droit à deux autres juges qui n'étaient pas membres de la composition qui a siégé dans cette cause. Pour cette ONG, cela constitue une faute professionnelle grave tant pour le juge Kibonge que pour ces deux collègues qui ont signé

cet avant dire droit.

En condamnant ce comportement injuste du juge Kibonge Kinene, qui refuse de prononcer l'acquittement de l'évêque Pascal Mukuna décidé par la majorité des juges qui était dans la composition qui a connu ce dossier, l'Asadho appelle le président de la Cour de cassation à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que la décision de la majorité des juges qui ont connu cette affaire soit respectée et rendue publique. L'ONG dit également s'attendre à ce que le juge Kibonge soit poursuivi pour violation de la Constitution et des autres lois de la République.

L.D.

AFFAIRE TUNDA YA KASENDE

La coalition FCC-Cach de nouveau dans la tourmente

L'épisode du vice-Premier ministre, ministre de la Justice et Garde des sceaux, Célestin Tunda Ya Kasende, est symptomatique au malaise qui gangrène actuellement la coalition FCC-Cach qui, jusque-là, a su résister aux soubresauts d'un partenariat politique qu'on savait bâti sur du sable mouvant.

Plus d'une fois, Félix Tshisekedi et Joseph Kabila ont joué le sapeur pompier, arrondi les angles et repoussé un peu plus loin le spectre de la séparation. Aujourd'hui encore, les voilà remis à l'épreuve. Difficile de dire si la coalition au pouvoir sortira, cette fois-ci, indemne de la brouille provoquée par la dernière sortie ratée et inopportune du Premier ministre, Sylvestre Ilukamba, signataire d'une déclaration politique rendue publique le 27 juin et sanctionnant une réunion secrète aux contours flous. Une déclaration aux accents séparatistes qui, selon une certaine opinion, a foulé au pied l'ordonnance n°20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du gouvernement, modalités de collaboration entre le président de la République et le gouvernement ainsi qu'entre les membres du gouvernement.

D'emblée, il y a lieu de s'interroger sur le sens de cette réunion vespérale convoquée sur un coup de tête après l'interpellation du vice-Premier ministre (VPM) de la Justice et Garde des sceaux. Le PM Sylvestre Ilukamba qu'en-



Célestin Tunda ya Kasende

touraient des vice-Premiers ministres, ministres d'Etat, ministres et vice-ministres - certainement de son obédience politique - s'est distingué, dans son communiqué, par ce que d'aucuns qualifient « d'insubordination péremptoire vis-à-vis du chef de l'Etat ».

Tout en récusant la procédure ayant conduit à l'arrestation du VPM de la Justice, le PM rappelle, dans son communiqué, au président de la République ses devoirs constitutionnels, lui demande de garantir le respect des délibérations du Conseil des ministres, l'enjoint à saisir le Conseil supérieur de la Magistrature pour l'ouverture d'une action disciplinaire à charge des magistrats ayant procé-

dé à l'arrestation « arbitraire » du ministre de la Justice, Célestin Tunda ya Kasende. Sylvestre Ilukamba a poussé l'outrecuidance à l'extrême

jusqu'à agiter le spectre de la démission du gouvernement si les choses restaient en l'état. Pour tout dire, explique un praticien de droit sous le sceau de l'anonymat, le PM a manqué de tact et s'est laissé emporter par l'émotion au point de manquer à son devoir de déférence vis-à-vis de l'Institution président de la République. « Il doit, pour ce faire, démissionner et être mis à la disposition du PGR pour outrage au chef de l'Etat », a-t-il déclaré.

Il a botté en touche !

Et pourtant, fait-on savoir, plusieurs faits démontrent le caractère irrégulier et irréfléchi de l'acte posé par le ministre de la Justice, pré-

senté comme fautif sur toute la ligne. « Il a outrepassé délibérément les limites de ses compétences en transmettant en catimini, à l'Assemblée nationale, l'avis du gouvernement en rapport avec les trois propositions de loi querellées relatives à la réforme judiciaire. Il en avait informé personne, ni le Premier ministre, encore moins son vice-ministre », explique un observateur au faite du dossier. Le pot-aux-roses, allègue la même source, a été découvert au conseil des ministres du vendredi 26 juin, lequel conseil a permis d'établir la commission de l'infraction de « faux en écriture » à charge du concerné. Et pourtant, la loi portant organisation et fonctionnement du gouvernement reconnaît en son article 32 au seul PM la compétence de déposer ou d'introduire les projets de lois et tous les dossiers du gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat. Elle ouvre cependant une brèche en disant que le cas échéant, et conformément aux instructions du PM, le vice-Premier ministre concerné a la latitude de se plier à cet exercice. Or, dans le cas d'espèce, fait-on remarquer, Célestin Tunda Ya Kasende a agi seul et n'a reçu aucune instruction du chef du gouvernement quant à ce. Au-delà de l'acte posé par le ministre de la Justice, l'atti-

tude complaisante du PM inquiète et tend à accréditer la thèse selon laquelle il serait complice des égarements de son collaborateur qu'il tient, par-dessus tout, à couvrir au nom d'une solidarité vide de contenu. Bien plus, le ministre incriminé - de surcroît membre du FCC autant que lui - n'a jamais fait l'objet d'une quelconque demande d'explication ou de mise en demeure.

Ce qui est vrai, c'est que la RDC se trouve là en face d'un complot ourdi contre la République visant à tordre le coup à la justice congolaise dont les signes de régénérescence affichés ces derniers temps inquiètent. Lorsqu'il avait procédé, en son temps, au changement des hauts magistrats dans les différentes juridictions d'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi avait su lire les signes de temps. Aujourd'hui, toutes les initiatives entreprises par le FCC via ses délégués au gouvernement pour contrôler l'appareil judiciaire butent à l'obstination des hommes en toge, plus que jamais déterminés à sauvegarder leur autonomie. D'où, les propositions de loi du tandem Minaku-Sakata énervent autant la Magistrature que l'homme de la rue. Pour le reste, place à la justice et que le droit soit dit !

Alain Diasso

TRIBUNE

60^e année de l'indépendance, la RDC est à réinventer !

La République démocratique du Congo (RDC), mon beau pays, entre ce 30 juin 2020 dans sa soixantième année d'existence en tant qu'Etat indépendant. Une belle opportunité pour interroger la conscience nationale sur la manière dont le rêve des pères de l'indépendance a été assumé par leurs héritiers.

Une évaluation est donc requise pour mettre en balance les acquis et les dérapages ayant émaillé, au gré des âges, la République dans ses différentes mutations pour en dégager des engagements fermes pour l'avenir. En tant que Congolais patriote, j'invite l'actuel leadership à procéder à une réelle introspection pour tirer les leçons de l'histoire de sorte à replacer le pays sur orbite. Soixante ans après, je pense que la RDC mérite mieux. Elle devrait, au stade actuel de son évolution, s'ouvrir des horizons encore plus porteurs. Mais hélas ! Des souvenirs à la fois lointains et vivaces me

rappellent ces années fastes du Grand Congo d'après indépendance. Oui, ces années flamboyantes où un franc congolais équivalait à deux dollars américains, où le pays filtrait avec l'émergence et tenait le gouvernail de l'Afrique centrale en tant que pôle de développement, où il pouvait s'autosuffire grâce à son économie florissante, à son système de santé performant, à son potentiel démographique et à ses minerais vendus à prix d'or sur le marché international ! Aujourd'hui, tout n'est que nostalgie. Ce Congo là s'est perdu à jamais dans les dédales de l'histoire. Fiers d'être Congolais, nous

l'avons tous été. Soixante ans après, sommes-nous capables de développer ce même sentiment ? Pas si sûr. Nous nous sommes écartés du chemin tracé par les pères de l'indépendance. A cause de notre incapacité à sauvegarder les acquis de la colonisation en termes de développement, nous avons craché sur le consensus historique arraché à la table ronde de Bruxelles en 1960. La paresse, le divertissement, le copinage, la mauvaise gouvernance, l'égoïsme des gouvernants, l'enrichissement illicite du personnel de l'Etat, la corruption ainsi que le musèlement de la justice ont détourné le pays de son fabuleux destin.

Tous, nous avons laissé faire. La dictature, les persécutions, l'oppression de la pensée libre et la paupérisation

généralisée ont fait fuir nos cerveaux. Nous avons assisté impuissants à la dégradation du pays et à la liquéfaction de son potentiel économique. Plutôt que de sombrer dans un abattement collectif, je pense que l'heure est venue de remobiliser les énergies pour rebâtir, à l'unisson, un Congo solidaire, prospère et heureux. Cela est possible. Nous sommes donc appelés à réinventer le Congo, à promouvoir une pensée et une vision qui assigneraient à la politique un seul but : le bien-être de chaque citoyen.

Puisque le Très-Haut ne nous a pas encore lâchés, accrochons-nous à ce fil d'espérance pour poser les bases du redécollage. Mes tripes m'incitent à croire en l'avenir de la RDC. Je rêve d'un pays fort dans sa diversité culturelle, un Congo tourné vers

son développement, dans la paix et la sécurité, où chacun mériterait sa place. Avec ses terres arables, sa pluviosité abondante, ses lacs, ses rivières poissonneuses et sa puissance hydroélectrique, la RDC peut bien retrouver ses marques pour redevenir la plaque tournante d'une Afrique en mouvement. Il suffit de bien canaliser les ressources en veillant à leur bonne utilisation dans un contexte économique exempté de corruption et marqué par un leadership responsable bâti sur la justice sociale pour que le pays retrouve le sens de la marche. Je suis sûr que nous pouvons, dans un élan collectif, rebâtir le pays et rallumer cette flamme d'espérance qui a longtemps quitté la conscience du Congolais lambda.

A.D.

COVID-19

L'ONG Alto préoccupée par la situation des élèves et étudiants congolais à l'étranger

Le président de l'organisation Action pour la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains (Alto), Paraiso Paka Abdou Raimi Vincent, s'est plaint, le 26 juin, à l'occasion d'un point de presse animé à Pointe-Noire, du sort des élèves et étudiants congolais bloqués à l'étranger depuis l'apparition de la pandémie.

Le président d'Alto a expliqué que ces élèves et étudiants sont dans une situation de détresse. Parmi ces derniers se trouvent de nombreux mineurs dont six évoluent à l'école de football KSA Académie de Douala au Cameroun. « *il y a aussi des cas similaires d'autres enfants se trouvant dans la même situation à Yaoundé, au*

Bénin, au Ghana, au Sénégal. Certains parents sont rentrés en contact avec le consulat du Congo à Douala pour rassurer les autorités consulaires de leur bonne volonté de payer les billets d'avion retour de leurs enfants comme l'avaient fait ceux du Gabon et d'autres pays à travers le monde. Mais le constat est que les choses stagnent du côté des autorités habilitées », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, l'orateur a aussi fait part de son indignation sur la maltraitance d'une fillette béninoise âgée de 9 ans par la commerçante Naimath à Brazzaville. « *Le 22 janvier 2020, nous avons envoyé un courrier, à titre d'information que le consulat du Bénin à Brazzaville avait*



Le président de l'association Alto

accusé réception le 23 janvier de la même année, sur la continuité de la maltraitance de cette fillette par la commerçante Naimath et

deux de ses copines. Cette enfant a cessé d'aller à l'école à cause de cette situation de maltraitance », a indiqué le président d'Alto.

Pour Paraiso Paka, cette fillette continue de souffrir et n'avait jamais été retirée auprès de son bourreau. Les informations à la possession du président de l'association indiquent que la commerçante Naimath se prépare pour faire voyager au Bénin cette fille dans un vol spécial. « *Ceci serait contraire à l'accord bilatéral sur la lutte contre la traite des enfants signé entre le Bénin et le Congo. Aussi, cet acte viole la loi 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection des enfants en République du Congo et les textes de la convention de Palerme dont les deux pays sont signataires », a-t-il conclu.*

Séverin Ibara

VOIRIE URBAINE

Reprise des travaux de l'avenue des Caravanes

Abandonnés depuis quelques années, les travaux de l'avenue des Caravanes dans le 6e arrondissement de Pointe-Noire, Ngoyo, ont été relancés par le Conseil départemental et municipal au plus grand bonheur des riverains.

L'avenue des Caravanes est une voie qui a une histoire. C'est sur cette route que les esclaves ont été acheminés à la porte du non-retour jusqu'à leur déportation. Cette avenue traverse les quartiers Tchimagni, Tchimbambouka et Ngoyo péage. L'arrêt inopiné de ces travaux, il y a quelques années, avait écoeuré plus d'une personne. Cette route a vieilli et même perdu une partie de son histoire. Pour de nombreuses personnes, reconstruire cette route, c'est reconstruire la mémoire, tout en stimulant un tourisme culturel. Dans son projet d'aménagement et de modernisation, le Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire a relancé, en mars dernier, les travaux de réhabilitation de cette voie afin de redonner non seulement le sourire à la population mais aussi de désenclaver le sixième arrondissement.

Initiés avant le début de la crise sanitaire, ces travaux ont connu un ralentissement durant la période de confinement. Actuellement, les travaux de décapage et de couche de fondation sont exécutés à plus de 50% à en croire les exécutants. Cette étape des travaux attire un grand nombre de citoyens qui saluent cette évolution qui, selon eux, donne de l'espoir. « *Cette route est une voie historique. Il est donc judicieux de la refaire, non seulement pour assurer la mobilité de la population mais également restaurer notre mémoire », a dit Nkonda, un habitant du quartier. Notons que ce projet d'aménagement de la route des caravanes inclut deux autres avenues, notamment Hyacinthe-Bakanga et Edouardo-Muaca.*

Hugues Prosper Mabonzo

VIE ASSOCIATIVE

Des ambassadeurs pour la paix réunis dans la ville océane

Organisées par la Fédération pour la paix universelle (FPU) sur le thème «Un Congo céleste dans une Afrique céleste », les retrouvailles ont eu lieu du 27 au 28 juin à Pointe-Noire sous la présidence de Driss Senda et Victor Matondo, respectivement chairman national et chairman départemental de cette fédération.

mettre debout et l'Afrique aussi. Elle nous dit aussi d'avoir de la vision. Oui, la FPU au Congo est en ordre de bataille. L'année 2020 est celle de la visibilité du



En plus du thème principal, les participants ont suivi pendant deux jours d'autres communications abordées par différents orateurs, notamment FPU et vision du fondateur ; le Congo céleste ; les principes universels de paix ; la restitution du sommet mondial Séoul février 2020. Clôturant, pour sa part, les travaux de cette rencontre, Driss Senda a souligné que, pour les ambassadeurs pour la paix du Congo Brazzaville, d'Afrique et du monde, le dévouement doit pousser aux larges de la

paix pour y débusquer les vraies valeurs qui permettent de creuser les véritables sillons de paix et d'amour entre les humains. A cet effet, pour le bien-être de tous et le salut du monde, les ambassadeurs pour la paix ont l'impérieux devoir de mettre l'accent sur les éléments qui, somme toute, participent au rapport de paix de la fédération, à savoir l'humilité, la justice, la tolérance, l'altruisme. « *Notre vraie mère Hak ja Moon nous demande de nous tenir debout. Le Congo peut se*

La tribune officielle du séminaire Congo au sein de la fédération continentale. Les nobles tâches à accomplir qui nous ramèneront en surface demandent que chaque ambassadeur pour la paix donne le meilleur de lui-même. Nous lançons donc un vibrant appel à l'unité, au rassemblement de tous les ambassadeurs pour la paix du Congo, afin de construire la paix et à vivre dans la spiritualité et selon les principes de paix universelle », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara

COVID-19

Jean Elie Ngoya invite les footballeurs congolais à une prise de conscience collective

Le manager général de l'As Otoho a invité les techniciens congolais à interioriser les mesures préventives et les gestes barrières à l'image des 17 lois de jeu du football.

Le séminaire de réflexion auquel a participé le technicien congolais résidant en Belgique, s'est tenu dans son pays de résidence par visioconférence. La séance de travail a regroupé le corps médical et les entraîneurs dans le but de réadapter l'organisation d'une séance d'entraînement ou d'un stage du groupe en tenant compte des risques de contamination à la Covid-19. Selon lui, beaucoup d'idées ont été abordées notamment la connaissance basique du virus, le mode de propagation en passant par des gestes barrières simples. En attendant le remède universel de la maladie, Jean Elie Ngoya a souhaité que ses collègues congolais interiorisent les mesures préventives et les gestes barrières comme les 17 lois du football pour s'entraider au mieux.

« Je ne me considère pas comme un sachant honnêtement mais par contre l'expé-



rience que j'ai vécue en participant à cette séance, m'oblige rien que par le bon sens d'en parler parce que la maladie est réelle et la seule possibilité de freiner ou d'arrêter sa pro-

pagation. C'est d'un côté, la mise en application de façon impérative par tous les footballeurs (puisque'il s'agit d'eux) des gestes barrières. C'est un pressing collectif non-stop »,

a-t-il commenté. L'encadreur de demain a-t-il soutenu, doit être formé dans ce sens afin de protéger les pratiquants par l'information au quotidien. Se former pour informer a-t-il indiqué, peut sauver des vies des athlètes.

Le manager général de l'As Otoho a expliqué que la Covid-19 va sensiblement modifier les habitudes des sportifs au quotidien. L'intérêt de modifier l'organisation des séances d'entraînement s'impose a-t-il souligné. « Nous devons vivre avec cette maladie en attendant que les scientifiques trouvent un vaccin ou un remède. Il faut bien entendu modifier d'une part l'organisation de nos séances d'entraînement sans modifier les charges bien évidemment mais en travaillant par exemple par petit groupe avec des exercices bien élaborés », a expliqué Jean Elie Ngoya. Il a, par ailleurs, révélé que, pour des séances technico-tactiques, il faudrait diviser le groupe par deux et travailler à des horaires décalés pour éviter trop de joueurs en même temps sur le temps.

« Le groupe de match doit se retrouver en séance techni-

co-tactique que deux fois mais vraiment en fonction des besoins du match. Il faut aussi éviter d'utiliser deux fois le même équipement pour un entraînement. Celui-ci doit être immédiatement lavé après la séance car le virus peut rester actif plus ou moins 48 heures sur un habit », a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Nous devons être méticuleux sur nos comportements préventifs par exemple les étirements à deux ou en groupe ou éviter de s'embrasser pour féliciter un coéquipier. C'est beaucoup de petits détails importants que les entraîneurs doivent veiller pour éviter ou mieux prévenir des cas de contamination. »

Avec la pandémie du coronavirus qui modifie progressivement les habitudes des sportifs, même les entrées dans les stades du pays n'échapperont pas à la règle car le fonctionnement ne sera plus le même qu'hier. « Nous devons prendre conscience pour communiquer au maximum pour une prise de conscience collective des footballeurs », a conclu l'ancien sélectionneur des Diablies rouges des moins de 23 ans.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diablies rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 34^e et dernière journée, 2^e division

Bochum termine la saison par une défaite à Hanovre (0-2) et se classe finalement 8e. Blessé, Sylver Ganvoula n'a plus joué depuis le 13 juin. Son bilan est de 13 buts et 6 passes décisives en 28 matches de championnat (3 buts en 2 matches de Coupe).

Angleterre, 39^e journée, 2^e division

Han-Noah Massengo a été remplacé à la 56^e lors du revers de Bristol face à Sheffield Wednesday (1-2).

Brice Samba junior était titulaire lors du succès de Nottingham Forest face à Huddersfield (3-1). L'ancien Havrais a réalisé plusieurs arrêts aux 15^e, 61^e et 76^e avant de s'incliner à la 97^e sur penalty.

Nottingham est 4e avec 64 points et reste en course pour la montée en Premier League, alors que Bristol, 12^e avec 55 points, stagne dans le ventre mou.

Bulgarie, 2^e journée des play-offs, 1^{re} division

Beroe et Gaius Makouta trébuchent à domicile face au Levski Sofia (1-2). Le milieu de terrain international, remplacé à la 86^e, a tenté sa chance à la 8^e, mais sa frappe de loin a manqué de précision.

Beroe est 6e avec 43 points, tandis que le Levski repasse de-

vant le CSKA Sofia.

Bulgarie, 2^e journée des play-offs, 1^{re} division

Déjà assuré du titre, Ludogorets fête sa couronne à domicile en atomisant le Lokomotiv Plovdiv (6-1). Aligné dans l'axe, Mavis Tchibota a brillé avec une passe décisive pour Wanderson à la 22^e : trouvé par le Brésilien dos au but, le Congolais le lance au but d'une subtile talonnade. A la 86^e, il clôt le score d'un magnifique enroulé du droit dans la lucarne opposée. Son 6^e but de la saison.

Dans les rangs adverses, Dominique Malonga était titulaire. Sevré de ballons, il n'a pas dû s'amuser pour sa première titularisation.

Le CSKA fait match nul chez le Slavia dans le derby de Sofia (0-0). Deux points de perdus dans la course à la deuxième place. Bradley Mazikou a été remplacé à la 79^e.

Le CSKA et Lokomotiv Plovdiv avaient vraisemblablement déjà leur finale de Coupe en tête : les deux formations s'affronteront mercredi soir.

Bulgarie, 2^e journée des play-down, 1^{re} division

Le Tsarsko Selo de Dylan Bahamboula l'emporte sur le terrain du Vitosha Bistrita (1-0) et prend 3 points d'avance sur Etar, 3^e du groupe A.

L'international congolais, titu-



Mavis Tchibota célèbre son but sous le regard de son coéquipier Wanderson (DR)

laire, a été averti à la 95^e.

Croatie, 31^e journée, 1^{re} division

Sans Merveil Ndockyt, suspendu pour cumul de cartons, Osijek fait match nul chez le Dinamo Zagreb (0-0). Avec ce point pris chez le leader, Osijek reste dans la course à l'Europe, avec 1 point de retard sur le Hadjuk Split et le Lokomotiv Zagreb, 2^e et 3^e du classement.

Suisse, 26^e journée, 2^e division

Lausanne est toujours à la peine

après sa nette défaite chez les Grasshoppers de Zurich (1-3). Si Igor Nganga était titulaire dans l'axe, où sa responsabilité n'est pas engagée sur les deux premiers buts, Kévin Monziano n'était pas dans le groupe zurichois.

Avec seulement deux points pris depuis la reprise du championnat, Lausanne doit se réveiller. Les Vaudois restent en tête et conservent une avance notable de 10 points sur Vaduz et les Grasshoppers, à dix journées de la fin.

Turquie, 29^e journée, 1^{re} division

Sans Thievy Bifouma, déjà blessé lors de la journée précédente, le Yeni Malatyaspor chute à Fenerbahçe (2-3). Le Yeni est 15^e et premier non relégable à égalité de points avec Kayserispor, son premier poursuivant.

Delvin Ndinga est resté sur le banc lors du match nul d'Antalyaspor à Gaziantep (3-3). Antalyaspor est 9^e avec 37 points et 9 longueurs d'avance sur la zone rouge.

Camille Delourme